



SEANCE DU 27 MARS 2025

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 10
Pouvoirs : 2
Absents excusés : 3
Absents : 2
Votants : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE VINGT-SEPT MARS à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 14 MARS 2025, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, Mme Marielle MERMOUD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Noëlle GRAVAUD, M. Jean-Christophe DOMINGUEZ, Mme Peggy LE BRUCHEC, M. Florian GIBIER.

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Luc MATTEL (donne pouvoir à Mme Marielle MERMOUD), M. Michel BOUVARD (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

OBJET : APPROBATION DES TARIFS PUBLICS 2025 DU PARC DE LOISIRS PATRICE DOMINGUEZ – DSP MULTI-ACTIVITES NASH MOUTAIN

DEL2025-40

Rapporteur : Elisabeth MOLLARD

Vu l'article 33 du décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 relatifs aux contrats de concession,

Vu l'article 32 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

Vu l'article 15 du contrat de concession passé entre la SAS « NASH MOUTAIN GAMES » et la Commune, imposant la validation par le Conseil Municipal des tarifs des délégations de services publics,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs relatifs aux multi-activités du parc de loisirs PATRICE DOMINGUEZ, proposés par la SAS « NASH MOUTAIN GAMES », délégataire, applicables à compter du mois d'avril 2025 (date d'exécution de la présente délibération).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 12	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

ARTICLE1 : D'ADOPTER les tarifs relatifs aux multi-activités du Parc de Loisirs Patrice DOMINGUEZ, proposés par la SAS « NASH MOUTAIN GAMES », délégataire, applicables à compter du mois d'avril 2025, comme suit :

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le



ID : 074-217400852-20250327-DEL2025040-DE

TENNIS

Location court		Adhésion annuelle		Stag	
2024	2025	2024	2025	2024	2025
1H : 17 €	18 €	Adultes : 129 €	130 €	Classique : 159 €	169 €
5 H : 79 €	80 €	Enfants : 99 €	100 €	Multi : 199 €	209 €
10 H : 139 €	140 €	Invités : 7 €	8 €	Full : 299 €	309 €
20 H : 249 €	250 €	H creuses : 14 €	15 €	Adultes : 169 €	179 €

JETONS

A l'unité		5 jetons		10 jetons		20 jetons		30 jetons	
2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
6.50 €	7 €	29 €	30 €	55 €	56 €	95 €	96 €	105 €	106 €

En Mairie, le 27 mars 2025
Le secrétaire de séance,

En Mairie, le 27 mars 2025
Le Maire,
François BARBIER



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le